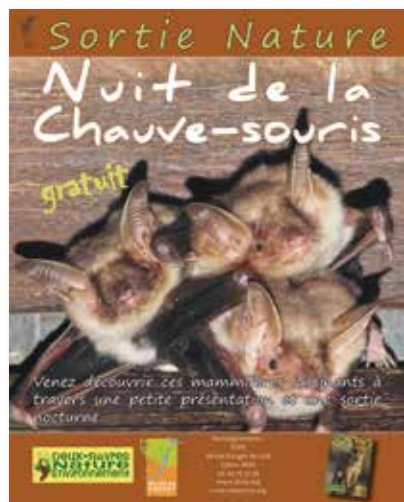


Des animations en 2014 et en 2015 !



En 2014, trois demi-journées d'animation auprès des scolaires et une sortie grand public ont été organisées en collaboration avec Deux-Sèvres Nature Environnement, sur la thématique des chiroptères. Les chauves-souris trouvent en effet dans le réseau de haies, de cours d'eau et dans les bâtiments qu'elles occupent, le gîte et le couvert. Leur présence est donc un indicateur de l'état de conservation du milieu naturel du site Natura 2000. Au total, c'est un peu plus d'une soixantaine de petits et grands qui ont été

sensibilisés à des espèces comme le Grand Rhinolophe ou la Barbastelle, présents sur le site Natura 2000.

Cette année encore, une sortie grand public aura lieu sur le site du «Bassin du Thouet amont». La date n'étant pas fixée, n'hésitez pas à suivre régulièrement l'actualité sur le site internet pour y trouver de plus amples informations !



POUR EN SAVOIR +

Si vous souhaitez nous faire part de vos observations, partager votre connaissance du site, en savoir plus sur la démarche et les outils Natura 2000, ou pour toute autre demande d'informations complémentaires, n'hésitez pas à consulter le site : <http://bassinthouetamont.n2000.fr>

Vous pouvez également vous rendre sur les sites suivants :
 Site internet de la DREAL Poitou-Charentes : <http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr>
 Site internet du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Contacts

Alexis PACAUD - Animateur Natura 2000
 Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet - 05 49 64 85 98 - 06 43 98 05 03
natura2000@valleeduthouet.fr

Julie CADU - Conseillère Agro-Environnement
 Chambre d'Agriculture 79 - 05 49 81 24 50 - julie.cadu@deux-sevres.chambagri.fr

Directeur de la Publication : Olivier CUBAUD - Rédaction : SMVT
 Crédits photos : DSNE, S. RICHIER, D. DROUET, P. FERRET, SMVT.
 Réalisation et Impression : Imprimerie Thouarsaise
 imprimé sur papier recyclé



Ecrevisse à pattes blanches
Austropotamobius pallipes



Arbres têtards,
habitat possible de la Rosalie



Rosalie des Alpes
Rosalia Alpina



Grand Rhinolophe
Rhinolophus Ferrumequinum



Chabot commun
Cottus Gobio



Loutre d'Europe
Lutra lutra



N°2

Lettre d'Information Natura 2000

"Bassin du Thouet amont"

La Charte NATURA 2000 vue par un signataire



Un propriétaire ou usager du site Natura 2000 peut s'engager à maintenir ou mettre en place des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces à travers la signature de la Charte.



Celle-ci contient notamment des engagements généraux et spécifiques à certains milieux ou activités qui n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents.

En 2015, 9 Chartes sont ainsi engagées, pour une surface totale d'environ 166 ha.

Avec un peu plus de 5 ha de terrain engagés dans la Charte Natura 2000 sur les communes de Saint-Pardoux et de Mazières-en-Gâtine, M. Guitton nous livre ses impressions sur cet outil qu'il connaît depuis de nombreuses années.

• Comment avez-vous eu connaissance de la Charte Natura 2000 ?

«Plusieurs réunions d'informations ont été réalisées. J'y ai participé et je me suis inscrit sur les listes pour indiquer que j'étais intéressé par cet outil. L'animateur du site de l'époque est venu voir mes parcelles avant même que la Charte ne soit officiellement mise en place. J'ai ratifié mon engagement dès que le Préfet a signé l'arrêté validant le Document d'Objectifs avec cette charte, en 2009.»

• Pourquoi s'être (ré)engagé ?

«Je cherche à préserver sur mes parcelles (prairies, plan d'eau) tout ce qui est en lien avec Natura 2000 et j'avais la réelle volonté de m'inscrire dans cette démarche. J'avais connaissance de la présence de certaines espèces importantes comme l'Ecrevisse à pattes blanches ou la Lamproie de Planer (espèces d'intérêt communautaire). Je me suis réengagé en 2015 afin de poursuivre ce qui avait été fait jusque-là.»

• L'engagement vous a-t-il imposé des contraintes ?

«L'engagement dans la Charte ne m'a pas imposé de contraintes particulières, car j'avais des pratiques déjà respectueuses de l'environnement. Je n'utilisais pas de traitements pesticides par exemple sur mes terrains, car ces substances sont nocives pour les espèces et habitats du site Natura 2000. Mon fils n'est pas agriculteur mais il possède quelques moutons, ils sont utilisés pour le pâturage de mes parcelles en prairies. Les zones de refus sont fauchées pour ne pas que le milieu se referme.»

• Que vous apporte cette Charte Natura 2000 ?

«En plus de pouvoir participer à la préservation du site Natura, l'engagement de la Charte Natura 2000 permet une certaine reconnaissance des bonnes pratiques. En plus, cela permet d'obtenir une réduction de la taxe sur le foncier non-bâti, ce qui reste intéressant.»

Point DOCOB

Le Document d'Objectifs du «Bassin du Thouet amont» : où en est-on ?

Initiée courant 2012 lors de la désignation du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet comme structure animatrice du site Natura 2000, la mise à jour du Document d'Objectifs (DOCOB), véritable plan de gestion du site, se poursuit.

Les volets portant sur les diagnostics biologique et socio-économique des 7000 ha du site ont été validés ou le seront très prochainement par le comité de pilotage. 2015 permettra de finaliser la mise à jour du DOCOB et la rédaction des fiches actions permettant la conservation des espèces d'intérêt communautaire, pour ensuite recueillir l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel en 2016.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) :

Après une année 2014 de transition, la nouvelle programmation de développement rural se met en place en 2015 avec les nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques. Ces mesures destinées aux surfaces agricoles permettent notamment le maintien et la conservation des espèces Natura 2000. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Julie CADU à la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres (coordonnées en page 4).



Les fonctionnalités d'une zone humide

Une zone humide, à quoi ça sert ?

Zones de transition entre milieu terrestre et aquatique, les zones humides sont des éléments indispensables pour la bonne gestion de la ressource en eau. Habituellement inondées ou gorgées d'eau pendant au moins une partie de l'année et parfois dominées par des plantes caractéristiques de ces habitats, elles assurent en effet de nombreuses fonctions, parfois méconnues, aussi appelées «Services rendus».

Des fonctions hydrologiques

- **Régulation des régimes hydrologiques** : rétention des eaux de ruissellement, recharge des nappes, soutien des étiages,...
- **Dissipation de la force érosive** : réduction du pouvoir érosif de l'eau.

Des fonctions d'épuration

- **Épuration des apports en éléments nutritifs** : stockage et dégradation dans le sol, assimilation par les végétaux. Les zones humides, même si elles ne constituent pas le «remède miracle», ont à la fois un rôle tampon et épurateur très important.
- **Rétention des polluants** : réalisée grâce à différents processus, physiques ou biologiques, cette action permet de réduire en partie le taux de polluants organiques dans la zone humide.



Exemple de milieu engageable, une prairie humide de fond de vallée

- **Interception des matières en suspension** : les zones humides diminuent l'intensité du ruissellement et favorisent le dépôt des sédiments.

Des fonctions biologiques

- **Réservoir biologique** : Les zones humides peuvent abriter de nombreuses espèces végétales et animales, dont certaines d'intérêt communautaire comme l'Agrion de Mercure qui est présent sur le site Natura 2000.

Des fonctions socio-économiques

- **Production de ressources naturelles** : pâturage, sylviculture, production de poissons,...
- **Activités diverses** : promenades, chasse, pêche, loisirs nautiques,...

INFORMATIONS

Vous êtes propriétaire d'un terrain comprenant des zones humides ou des mares sur le site Natura 2000 «Bassin du Thouet amont»?

Vous pouvez les engager dans la Charte Natura 2000 ! Il est en effet possible d'engager vos mares, mais aussi vos prairies permanentes, boisements et bien d'autres types de milieux.

Pour plus d'informations, contactez-nous, ou visitez le site internet : <http://bassinthouetamont.n2000.fr/la-vie-du-site/contrats-et-charte/charte-natura-2000>

Des espèces exotiques vite envahissantes...

La jussie fait partie des espèces dites «exotiques envahissantes». Facilement reconnaissable, notamment à ses fleurs jaunes visibles du début de l'été jusqu'à l'automne, la jussie prolifère rapidement en formant des herbiers aquatiques très denses pouvant alors perturber les services rendus par les milieux.

Pour évaluer l'ampleur de la colonisation et détecter rapidement d'éventuelles espèces introduites, les techniciens du SMVT prospectent les berges du Thouet et de ses affluents.

En effet, d'autres espèces exotiques, certaines terrestres, sont également présentes sur le site Natura 2000, comme les Renouées asiatiques ou l'Herbe de la Pampa...

Faciles à reconnaître, vous pouvez vous aussi contribuer au suivi de ces espèces, en informant le syndicat de vos observations. Pour une identification d'un plus grand nombre d'espèces, un guide simplifié pour la reconnaissance des plantes exotiques est disponible sur le site internet du site Natura 2000 <http://bassinthouetamont.n2000.fr>



Jussie en fleur



Herbe de la Pampa



Jussie



Renouée du Japon



Herbier de Renouée du Japon



Natura



2000